VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 26 Mars 2025

Délibération n°5
DEL 2025/014

OBJET : Convention pluriannuelle avec l'Association Rues d'Été	
Date de convocation : 20 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 26 mars 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Absents avec pouvoir : 3
M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel)
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)
Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu)

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick
M. ANDRIEU René

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 3

La commune de Graulhet souhaite soutenir l'association Rues d'été pour la mise en œuvre d'un programme d'actions portant sur le développement des arts de la rue, en cohérence avec les orientations de politiques publiques déployées par la commune.

Il s'agit de créer un temps fort pendant un ou plusieurs jours au mois de juillet contribuant au rayonnement et à l'attractivité culturelle de la ville de Graulhet avec un programme artistique de qualité ayant pour ambition de rassembler un large public au mois de juillet.

L'association s'engage à élaborer une programmation qui tend à la démocratisation culturelle en participant à la cohésion sociale de la ville et à la création d'une identité culturelle forte, à rechercher et à identifier l'ensemble des financements afin de s'assurer de mobiliser toutes les recettes possibles, qu'elles soient publiques ou privées.

Compte-tenu de la mise en œuvre de ce projet culturel de développement de l'attractivité de Graulhet, la Commune de Graulhet s'engage à soutenir financièrement l'association Rues d'été à hauteur de 10 000 euros par an au titre des années 2025-2026-2027.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Graulhet et l'association Rues d'été.

- QUE le montant de la subvention est fixé à 10 000 € comprenant une part fixe de fonctionnement de 6 000 € et une part variable soumise à la réalisation des actions de 4 000 €.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **LAVIT Michelle**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 02 AVR. 2025

Publiée le : 02 AVR. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »